

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON**

**COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL
Séance du 9 juin 2023**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	07
Votants :	07

L'an deux-mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal, convoqué le onze mai deux-mille-vingt-trois s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Jean PARIZOT.

Absents excusés : Florian LARUE, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 mars 2023

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Election sénatoriale

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes ; il s'agit de Messieurs Daniel CHAUSSAT, Christian CLAIRET, Ludovic BLANCHON et Mme Carine PITIOT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection des délégués

Les candidatures enregistrées : aucune

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote d'un délégué titulaire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Mme Stéphanie FAYARD : 7 voix

Mme Stéphanie FAYARD, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour du scrutin en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Il est procédé au vote de trois délégués suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. Christian CLAIRET : 7 voix

- M. Daniel CHAUSSAT : 7 voix
- Mme Carine PITIOT : 7 voix

M. Christian CLAIRET, M. Daniel CHAUSSAT, Mme Carine PITIOT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1^{er} tour du scrutin en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. Délibération : Appel d'offres voirie : choix des entreprises
Madame le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 2 juin 2023 pour l'analyse des offres.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a retenu selon les critères de sélection énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations, 40 % pour la valeur technique), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 : Travaux d'aménagement de voirie : l'entreprise GUINTOLI Agence Loire / Haute-Loire située 78 rue du Brulé 42000 Saint-Etienne – pour un montant de 509 896,50 € HT

- Pour le lot 2 : Signalisation routière verticale et horizontale : l'entreprise JS CONCEPT située 103 Rue Paul de Vivié, 42100 Saint-Étienne - pour un montant de 20 671,00 € HT

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour lesquels une entreprise est identifiée pour chaque lot selon les critères de sélection et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les 2 lots de la consultation relative aux travaux d'aménagement de voirie de la RD 113 et de la place de l'Eglise sur la commune de Mornand-en-Forez conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Autorise Madame le Maire à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget communal.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3. Questions diverses

Madame le Maire informe qu'elle a fait intervenir un huissier pour la maison de M. DA COSTA qui est en mauvais état, en cas de problème avec les travaux du centre bourg.

Madame le Maire explique qu'une voiture gêne sur la place de l'église, elle se trouve dans la partie réservée par l'entreprise SADE. Comme une tranchée doit être faite à cet emplacement, il faut absolument faire enlever la voiture. Ayant essayé de contacter le propriétaire sans résultat, Madame le Maire a fait intervenir la gendarmerie et a envoyé une lettre recommandée.

Une autre voiture stationne sur le parking de la salle des fêtes depuis février, il convient aussi de la faire enlever avant la fête du village. Madame le Maire a également fait intervenir la gendarmerie qui se renseigne.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 9 juin 2023

Le Maire
Stéphanie FAYARD

Le secrétaire
Christian CLAIRET



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christian CLAIRET mentioned in the text above.